

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
École de l'Étoile
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École de l'Étoile, tenue le 29 avril 2020, via visioconférence plateforme Zoom meeting.

Membres du conseil présents :

M. Daniel Trachy, directeur
M. Yannick Mongrain, président
Mme Laurence Keable, parent
M. Alexandre Boucher, parent
Mme Nathalie Lakdja, parent
Mme Myriam Lévesque, parent
Mme Rachel Coache, parent
M. Karim Douahi, parent
Mme Nadia Mercier, responsable du service de garde
Mme Julie Faucher, éducatrice en service de garde
Mme Ingrid Villeneuve, enseignante
Mme Véronique Pigeon-Hallée, enseignante
Mme Marie-Claude Lehoux, enseignante
Mme Lissa Deblois, enseignante
Mme Élise Sénéchal, Orthopédagogue

Membres du conseil absents :

Aucun

Invités :

Aucun

1 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la rencontre et vérification du quorum

La rencontre débute à 19 h 00. Le quorum est atteint.

CE 19-20-20

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 29 avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Trachy

QUE le sujet relatif aux règles de régie interne soit ajouté à l'ordre du jour au point 2.1. Les autres points de la section 2.0 de l'ordre du jour sont décalés suite à l'ajout du sujet relatif aux règles de régie interne.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Boucher

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du sujet relatif aux règles de régie interne.

Adopté à l'unanimité

CE 19-20-21

1.3 Suivi et adoption du procès-verbal du 1^{er} avril 2020

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Marie-Claude Lehoux

QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté

Adopté à l'unanimité

2 CONSULTATIONS-DÉCISIONS

CE 19-20-22

2.1 Règles de régie interne

M. Trachy présente le document intitulé "Règles de régie interne" : article 5 : Séances du Conseil, selon lequel il est proposé que les séances publiques pourront avoir lieu exceptionnellement par visioconférence ou par téléphone afin que les sujets indispensables soient traités.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nathalie Lakdja,

QUE que la clause relative à l'ajout de certaines séances publiques par visioconférence ou par téléphone à titre exceptionnel, soit ajoutée à l'article 5 "Séances du Conseil"

Adopté à l'unanimité

2.2 Grille matière 2020-2021

Le pouvoir du CE est d'approuver la grille matière. Il y aurait un aménagement exceptionnel pour le groupe 502 de l'année scolaire 2019-2020 pour l'année scolaire 2020-2021.

Il y a actuellement 3 groupes en 5^e année : 501, 502 et 503. Les groupes 501 et 503 ont commencé l'année scolaire en anglais, alors que le groupe 502 a commencé l'année scolaire en français/mathématiques.

Suite à la fermeture de l'école à la mi-mars, les groupes 501 et 503 ont bénéficié de seulement quelques semaines d'enseignement en français et

CE 19-20-23

en mathématiques compte tenu que la première moitié de l'année a été consacrée à l'anglais.

Il y a donc un déséquilibre pour l'enseignement des élèves de 5^e année entre le français, les mathématiques et l'anglais.

Par conséquent, il est proposé que :

- Le groupe 502 ait de l'anglais bonifié en 6^{ème} année Les élèves faisant partie du groupe 502 cette année seront dans le même groupe l'année prochaine.

Au lieu d'avoir 3 périodes d'anglais par cycle de 10 jours, le groupe 502 aurait 12 périodes d'anglais par cycle de 10 jours.

Comme les deux autres groupes de 5^e année de la présente année scolaire ont commencé l'année scolaire en anglais, ils auront 3 cours d'anglais par cycle de 10 jours pour l'année scolaire 2020-2021, soit ce qui est prévu en 6^e année pour les élèves de l'école de l'Étoile en temps normal.

À compter de l'année scolaire 2021-2022, l'anglais intensif reviendrait pour les élèves de 6^e année.

Les enseignants sont en faveur de ce projet.

Au niveau des ressources Humaines, la proposition de bonifier l'anglais pour le groupe 502 pour la prochaine année scolaire pourrait à l'enseignante d'anglais de garder un 100% de tâches (anglais-art dramatique) et la seconde enseignante d'anglais accumulera un poste au-dessus de 50% de tâches. Il n'y aura pas de changement dans les périodes d'art dramatique versus musique.

M. Mongrain partage pendant la réunion la grille matière 2019-2020 qui a été approuvée par le CE l'année dernière pour la présente année scolaire.

L'aménagement sera adopté lors de la prochaine rencontre.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Véronique Pigeon-Hallée,

QUE que la grille matière 2020-2021 soit approuvée

Adopté à l'unanimité

2.3 Budget initial 2020-2021

M. Trachy présente le budget initial 2020-2021 et explique chacun des fonds. Il n'est pas possible d'adopter un budget complet car il manque certains éléments.

Le surplus accumulé dans le fonds 8 (fonds du service de garde) était de 37 697 \$ au 30 juin 2019 et il est estimé à plus de 46 000\$ au 30 juin 2020. Toutefois, M. Trachy explique aux membres que conformément aux

CE 19-20-24

directives qu'il a reçues, le budget a été préparé sans tenir compte des événements liés au contexte économique actuel. En tenant compte du contexte économique actuel, soit que des salaires ont été versés au personnel du service de garde et que des sommes sont non versées par les parents suite à la fermeture de l'école pendant près de 2 mois, le fonds 8 (service de garde) est déficitaire plutôt qu'en situation de surplus.

Lors de réunions antérieures du CE, les membres ont discuté à plusieurs reprises de la possibilité d'utiliser les excédents du fonds 8 pour un projet servant à l'amélioration de la cour d'école.

Compte tenu du contexte actuel, les membres du CE demande à ce que M. Trachy fasse une démarche au nom du CE pour savoir s'il y a possibilité d'utiliser les surplus qui étaient disponibles avant les impacts de la crise sanitaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Claude Lehoux

QUE le budget soit adopté tel que présenté

Adopté à l'unanimité

3 INFORMATIONS

3.1 Plan de réouverture de l'école

Le personnel enseignant et du service de garde se rencontrent régulièrement.

Il y aura réouverture de l'école le 11 mai prochain.

La Commission scolaire a décidé d'ouvrir d'autres points de services pour les services essentiels, l'école de l'Étoile en fait partie.

Possibilité de recevoir des enfants de n'importe quel endroit.

Le 11 mai : arrivée des enfants. Il est prévu qu'il y aura plus d'élèves que de places disponibles pour accueillir l'ensemble des élèves.

Il faut penser au réaménagement des locaux.

Il n'y aura pas d'enseignement des spécialités d'ici la fin de l'année scolaire.

Il y a la possibilité d'envoyer les élèves de 6ème année à l'école secondaire.

Au niveau du personnel, il y a possibilité de recruter des enseignants de d'autres établissements et l'enseignement sera adapté en fonction des règles de la santé publique et les matières de base seront enseignées.

3.2 Organisation scolaire 2020-2021 et demandes de changement d'école

Le point est reporté à la prochaine réunion.

3.3 Questions des membres

Aucune question

3.4 **Mot du président**

M. Mongrain a reçu un courriel qui ne lui était pas destiné, en lien avec le confinement et le transfert d'école d'un enfant. Il est lu et expliqué par M.Trachy.

3.5 **Mot de la direction**

M.Trachy tient à remercier les membres du personnel pour leur implication.

3.6 **Mot du personnel de l'école**

Le personnel se prépare pour le retour en classe des enfants.

3.7 **Mot du service de garde**

Il reste 2 jours pour préparer le retour de la semaine prochaine.

3.8 **Mot du comité des parents**

Il n'y a pas de rencontres actuellement. La dernière rencontre date du 17 février. La rencontre du 16 mars a été annulée et la prochaine est prévue pour le 11 mai, mais il est possible qu'elle soit également annulée.

4.0 **AUTRES SUJETS**

Rien à signaler

5.0 **DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

27 mai 2020

6.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h26, **IL EST PROPOSÉ PAR** : Mme Nathalie Lakdja et appuyé à l'unanimité.

QUE la séance soit levée.

Président
Yannick Mongrain

Directeur
Daniel Trachy

CE 19-20-25